

REPERE : 4.8

EDITION : 2015

NP NP 15\_313

DATE : 13/01/2015

---

## **4.8. PARTICIPATIONS ET SELECTIONS EN CHAMPIONNATS**

---

Nota préliminaire : insérer la présente note dans l'onglet 4 à la place de la note 4.8 du 22 janvier 2014.

Cette note décrit les conditions de participation aux championnats officiels organisés par la FFVV et le processus de sélection pour les compétitions internationales (Championnats du Monde et d'Europe).

### **I. PARTICIPATIONS AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX, SELECTIFS ET DE FRANCE**

#### ***A. Championnats régionaux et sélectifs***

Les championnats (inter)régionaux ou sélectifs sont ouverts à tous les vélivoles licenciés. Ces compétitions devront être validées (§ 2.1, 2.2 et 2.3 du règlement des compétitions fédérales).

La liste et le calendrier des concours régionaux et sélectifs sont proposés annuellement par la Commission Sportive et acceptés par le Comité Directeur de la Fédération.

Le classement est transmis à la Fédération, selon la procédure décrite dans le Guide de l'Organisateur, après validation par le délégué fédéral ou régional chargé de veiller à la validité du championnat.

#### ***B. Championnats de France***

Pour participer au Championnat de France en tant que sélectionné, le concurrent doit :

- être de nationalité française ou pouvoir justifier d'une résidence en France depuis au moins 3 ans à la date du championnat
- et ne pas avoir déjà représenté un autre pays dans une compétition internationale.

Le pilote postulant doit justifier d'une expérience en compétition sélective (régionale, interrégionale, nationale ou internationale) en tant que commandant de bord. La date limite d'inscription est fixée au 28 février de l'année en cours.

Jusqu'à la date limite d'inscription, un ordre de priorité existe permettant de gérer un éventuel surnombre. Après la date limite d'inscription et dans la limite des places restant disponibles, les inscriptions seront prises dans l'ordre de réception des règlements, le cachet de la poste faisant foi ou la date du virement bancaire faisant foi.

#### **1. Gestion du sureffectif dans une classe**

Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de concurrents admissibles, l'ordre de priorité sera celui du classement à l'IGC Ranking de l'année précédente (valeur établie au 30 septembre N-1).

#### **2. Cas des pilotes réunissant les conditions d'expérience l'année du championnat**

Les pilotes réunissant les conditions d'expérience l'année N du championnat de France ou les invités peuvent postuler après la date limite d'inscription, dans la limite des places disponibles.

### **3. Championnat de France Catégorie Junior**

Pour participer à ce championnat de France réservé aux juniors, un concurrent doit avoir moins de 25 ans au 1er janvier de l'année en cours et être autorisé au vol sur la campagne à la date du championnat. Les conditions d'expérience pour participer à ce championnat de France sont standards (cf §B : une participation préalable en tant que commandant de bord est exigée).

### **4. Championnat de France Catégorie Féminine**

Les conditions d'expérience pour participer à ce championnat de France sont standards (cf §B : une participation préalable en tant que commandant de bord est exigée).

### **5. Pilote invités**

Les pilotes ne remplissant pas les conditions de sélection aux Championnats de France (cf § I-B) peuvent demander une invitation auprès du Président de la Commission Sportive. Le classement à l'IGC Ranking List et les échanges réciproques avec la fédération nationale du demandeur seront pris en compte en cas de surnombre.

Les demandes d'invitation sont à transmettre à [commission.sportive@ffvv.org](mailto:commission.sportive@ffvv.org) avant la date limite d'inscription pour le Championnat de France. Le président de la Commission Sportive FFVV définira à cette date la liste des invités. Leurs inscriptions seront définitives à la réception du règlement par l'organisation. Les demandes ultérieures sont possibles mais seront exceptionnelles et traitées au cas par cas, sans garantie de prise en compte.

Les invités seront classés en hors concours et ne pourront pas concourir pour le titre. Leurs performances figureront à l'IGC Ranking.

## **II. SELECTION POUR LES CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX – EQUIPE DE FRANCE**

Le comité de sélection, composé du Président de la Fédération, du Directeur Technique National, du Président de la commission sportive et de l'Entraîneur national, se réunit à huis clos ~~en fin de saison~~, pour former les équipes de France engagées dans les compétitions internationales de l'année suivante.

Cette sélection obéit à l'objectif prioritaire, pour notre représentation nationale d'obtenir les meilleurs résultats en compétition internationale. Mais le comité tient aussi compte de l'importance évidente de la sélection dans l'émulation des meilleurs pilotes nationaux et dans la valorisation des championnats de France.

Aucun critère automatique ou à caractère « mathématique » n'entre en jeu sauf dans le cas des pilotes remplissant les critères de sélection (cf §I-B) et qualifiés pour la finale mondiale des Grands Prix FAI.

L'ensemble des résultats internationaux (pour les pilotes ayant déjà fait l'objet d'une sélection) ou nationaux (pour les candidats à la sélection) sont pris en compte.

Des dispositions particulières (publiées à l'avance) pourront être prises en présence de circonstances impératives (par exemple, championnats internationaux en montagne).

Le comité de sélection est seul responsable de ses choix.

Sont publiées annuellement :

- la composition du Club France (NP4.8.1)
- la composition des Equipes de France (NP4.8.2)

Ces deux documents ne sont pas à confondre avec la liste des Sportifs de Haut Niveau proposée par le DTN au Ministère chargé des Sports et publiée au 1er novembre de chaque année.

Les pilotes proposés pour une Equipe de France acceptent ou refusent par écrit la sélection qui leur est offerte. Pour chacun d'eux, cette sélection est dépendante du respect des obligations dont les Sportifs de Haut Niveau font l'objet au niveau du Ministère chargé des Sports et de la Fédération, en particulier vis-à-vis du suivi médical.

### ***A. Equipe de France « Senior » et Club France***

Pour les championnats internationaux « seniors », la sélection en Equipe de France pour l'année N+1 est effectuée à partir du « Club France ».

Le Club France de l'année « N+1 » comprend :

- tous les pilotes ayant terminé dans les cinq premiers d'un Championnat de France ou d'une compétition internationale IGC durant les années « N » et « N-1 » ,
- des pilotes supplémentaires ne répondant pas aux critères ci-dessus. Ils sont désignés par le comité de sélection et sont au nombre maximum de trois.

Tous les pilotes du Club France année « N+1 » doivent avoir participé à un Championnat de France durant les années « N » ou « N-1 ».

### ***B. Equipe de France « Féminine »***

Les résultats obtenus dans les diverses rencontres sportives, le potentiel et l'engagement des féminines sont les critères pris en compte pour la sélection.

Les membres de l'Equipe de France Féminine n'ont pas obligation de faire partie du « Club France » mais doivent avoir participé à un Championnat de France dans les deux ans précédant la sélection.

### **C. *Equipe de France Junior***

L'Equipe de France Junior est composée de pilotes répondant au critère d'âge défini par les instances internationales pour la participation au championnat.

Les résultats obtenus dans les diverses rencontres sportives, le potentiel et l'engagement des « jeunes pilotes » sont les critères pris en compte pour la sélection.

Ceux-ci n'ont pas obligation de faire partie du « Club France » mais doivent avoir participé à un Championnat de France dans les deux ans précédant la sélection.